

# En Oùer fir d'Natur

Tends l'oreille à la nature



mouvement  
écologique

Episode 14



FICHE DESCRIPTIVE  
FR: HIBOU GRAND-DUC  
LAT: BUBO BUBO



## Avez-vous reconnu le hibou grand-duc dans le clip ?

En fait, il ne devrait pas être difficile d'identifier celui qui crie, car il répète son propre nom toutes les quelques secondes. Il s'agit du hibou grand-duc ou Grand-duc d'Europe, la plus grande espèce de hibou sous nos latitudes. Son nom anglais « eagle owl », qui signifie « chouette aigle », fait référence à sa taille imposante : ses ailes ont une envergure de 180 cm !

Les cris du grand-duc peuvent être entendus en automne (de septembre à novembre) et au printemps (de janvier à avril). Ces deux périodes correspondent à la saison des amours du grand-duc. Les mâles crient pour délimiter leur territoire et attirer les femelles. À cette période, les cris du mâle sont souvent audibles bien avant le crépuscule et jusqu'à 5 kilomètres à la ronde, mais ils sont difficiles à percevoir dans les zones urbaines ou les paysages bruyants.

## Mode de vie et exigences

Le hibou grand-duc est le **plus grand hibou** indigène et, grâce aux mesures de protection de la nature, il n'est plus un **oiseau forestier** rare. Pendant la journée, il somnole caché dans une niche rocheuse ou à l'abri de la cime des arbres. Au crépuscule et surtout la nuit, le grand-duc s'envole pour chasser.

Le hibou grand-duc n'a pas de prédateurs, il est au **sommet de la chaîne alimentaire**. Il n'est pas difficile en matière de proies : souris, rats, amphibiens, pigeons, buse et même hérissons figurent à son menu. Ses techniques de chasse sont donc très variées, tantôt en vol, tantôt en sautillant au sol. Cependant, la quantité de nourriture doit être suffisante, c'est pourquoi on le trouve désormais non seulement dans les forêts ou les paysages cultivés riches en structures, mais aussi dans les villes. Les nombreux pigeons domestiques et corbeaux sauvages y constituent une bonne source de nourriture, c'est pourquoi les chouettes hulottes sont également considérées comme des espèces synanthropiques.



Les Grand-Ducs d'Europe ne construisent pas de nid. Ils recherchent plutôt une **nichée rocheuse protégée** dans laquelle elles creusent une cavité pour pondre leurs œufs. En février ou mars, la femelle pond deux à quatre œufs, dont éclosent des poussins duveteux après environ cinq semaines. Pendant toute cette période, la femelle chouette grand-duc dépend du mâle pour se nourrir. Si celui-ci meurt, l'élevage est voué à l'échec. Les oisillons restent dans le nid protégé pendant les quatre à cinq premières semaines. Après avoir fait leurs premiers pas hésitants, ils ne peuvent voler qu'au bout de dix semaines. Les parents les nourrissent pendant 25 semaines, ce qui représente environ 50 kg de proies par oisillon !

## Répartition au Luxembourg

Dans les **années 1930**, le grand-duc avait **presque disparu** au Luxembourg comme dans de nombreuses régions d'Europe, notamment en raison de la chasse et de la destruction de ses couvées, car les hommes le considéraient depuis longtemps comme un concurrent alimentaire. Une autre pratique néfaste de cette époque consistait, pour les chasseurs, à prélever les jeunes grands-ducs dans leurs lieux de reproduction afin de les utiliser comme appâts pour chasser les corbeaux et les rapaces. Ces espèces d'oiseaux sont extrêmement sensibles à la présence d'un grand-duc (ou d'un autre hibou). En effet, lorsque ces oiseaux aperçoivent un grand-duc en plein jour, ils volent en grands groupes pour chasser cet ennemi, avant d'être abattus par les chasseurs humains. Cette forme de chasse était appelée « chasse en cabane », car les chasseurs pouvaient détruire les « nuisibles » tels que les corbeaux et autres « oiseaux de proie » depuis une cabane en bois où ils se cachaient.

Au début des années 80, les premiers grands-ducs ont été aperçus à nouveau dans ce pays, grâce à des projets de réintroduction de jeunes grands-ducs dans l'Eifel. Quarante ans plus tard, le grand-duc est **aujourd'hui** assez répandu au Luxembourg, même s'il ne compte que **20 à 22 couples nicheurs**. Il niche même dans les parois rocheuses au cœur de la capitale. Cette évolution positive est due d'une part à la protection des espèces et d'autre part au fait qu'il peut se nourrir dans des zones anthropisées. Néanmoins, sa répartition reste liée à certains habitats naturels de grande qualité.

## Menaces

L'une des plus grandes menaces pour le grand-duc, à savoir la **persécution** par l'**homme**, a été éliminée grâce à des mesures législatives. La chasse de cet animal est interdite depuis les années 1960 et il est protégé par le droit européen. Grâce à des mesures de réintroduction supplémentaires, les populations de grands-ducs ont pu se reconstituer très rapidement, ce qui en fait un **exemple de réussite en matière de protection des espèces**.

Néanmoins, le plus grand des hiboux reste exposé à des menaces, telles que le **morcellement du paysage** par les routes. En effet, les grands-ducs peuvent également être victimes du trafic routier. De même, les éoliennes peuvent provoquer des collisions, en particulier le « **câblage** » des terres agricoles par des clôtures à piquants et des grillages métalliques, qui fait régulièrement de nombreuses victimes, tout comme les électrocutions sur les lignes à haute tension non sécurisées.

Enfin, le hibou grand-duc souffre également du **déclin de ses proies**, dû à l'appauvrissement des structures telles que les haies, les bandes d'herbe ou les bosquets sur les vastes surfaces agricoles exploitées de manière trop monotone.

## Comment pouvez-vous aider le hibou grand-duc ?

- **Évitez de déranger le Grand-Duc sur ses lieux de reproduction :** si vous vous promenez dans des zones rocheuses, tenez votre chien en laisse, car certains grands-ducs nichent même au sol (ce qui est généralement toujours approprié pour éviter de déranger les animaux sauvages). Si vous connaissez le lieu de nidification d'un hibou grand-duc, contournez-le autant que possible et observez-le uniquement de loin afin de ne pas déranger inutilement les animaux pendant l'élevage de leurs petits.
- **Ne grimpez pas « sauvagement » :** ne grimpez pas sur n'importe quelle paroi rocheuse, car celles-ci constituent non seulement des habitats importants pour le grand-duc, mais aussi pour de nombreux autres animaux vivant dans les rochers. Limitez-vous aux sites officiellement désignés.
- **Aidez à améliorer les données disponibles sur le grand-duc :** signalez vos observations, vos enregistrements de cris ou vos sites de nidification aux services locaux de protection de la nature (gardes forestiers, syndicat de protection de la nature, centrale ornithologique, musée d'histoire naturelle) ou via l'application iNaturalist.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur le grand-duc :

- **Portrait du grand-duc (en allemand)** : <https://www.nabu.de/tiere-und-pflanzen/voegel/portraets/uhu/>
- **Oiseau de l'année 2022 de natur & èmwelt (en allemand)** : [https://www.naturemwetasbl.lu/de/der-uhu/](https://www.naturemweltasbl.lu/de/der-uhu/)
- **Description du rétablissement des populations de grands-ducs grâce à des projets de réintroduction en Allemagne (en allemand)** <https://www.nabu.de/tiere-und-pflanzen/aktionen-und-projekte/vogel-des-jahres/2005-uhu/03194.html>



mouvement  
écologique

avec le soutien financier du



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

